Informations de base

1995/2292(INI) INI - Procédure d'initiative	Procédure terminée
Élection du Conseil et du Président de l'Autonomie palestinienne: rôle de l'Union **Subject** 6.10.01 Politique étrangère et diplomatique commune	

Acteurs principaux

	Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
Parlement européen	AFET Affaires étrangères sécurité et politique de défense	COLAJANNI Luigi Alberto (PSE)	14/11/1995

Evénements clés

Date	Evénement	Référence	Résumé
09/11/1995	Publication du document de base non-législatif	B4-1332/1995	
15/11/1995	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
28/11/1995	Vote en commission		Résumé
28/11/1995	Dépôt du rapport de la commission	A4-0313/1995	
15/12/1995	Débat en plénière		
15/12/1995	Fin de la procédure au Parlement		
22/01/1996	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques

Référence de la procédure	1995/2292(INI)
Type de procédure	INI - Procédure d'initiative
Base juridique	Règlement du Parlement EP 134o-p3
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	AFET/4/07263

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Document de base non législatif		B4-1332/1995	09/11/1995	
Rapport déposé de la commission, lecture unique		A4-0313/1995 JO C 017 22.01.1996, p. 0005	28/11/1995	
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T4-0658/1995 JO C 017 22.01.1996, p. 0421-0457	15/12/1995	Résumé

Élection du Conseil et du Président de l'Autonomie palestinienne: rôle de l'Union

1995/2292(INI) - 15/12/1995 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

En adoptant le rapport de M. COLAJANNI (PSE,I), le Parlement européen entend voir le Conseil garantir à la délégation du Parlement une association étroite aux travaux de l'Unité électorale européenne et lui permettre ainsi de participer à la surveillance du processus électoral dans toutes ses phases. En outre, bouleversé par l'assassinat du Premier Ministre israélien Yitzhak RABIN "qui a payé de sa vie son engagement pour la paix" et conscient du fait que l'extrémisme fondamentaliste et nationaliste peut compromettre la réussite du processus, le Parlement souhaite un engagement clair et sans réserve de l'Union européenne en faveur de la paix. Dans cette optique, il prône une initiative politique visant à obtenir une entente entre les autorités palestiniennes et le gouvernement israélien sur les points encore en suspens et à garantir un soutien maximum à ce gouvernement dans cette phase difficile et décisive. Parallèlement, il demande donc au Conseil: - de préparer rapidement les instruments juridiques, économiques et commerciaux propres au développement économique des Territoires sous juridiction palestinienne; - d'engager des négociations en vue de la conclusion d'un accord euro-méditerranéen d'association avec ces mêmes Territoires; - d'intensifier les actions de médiation de l'Union européenne envers tous les pays de la région pour faire avancer le processus de paix.